



INFORMATION PASS SANITAIRE



La culture est encore une fois considérée comme non essentielle par notre gouvernement puisque celui-ci a finalement décidé d'instaurer pour les lieux de culture, avant tous les autres secteurs professionnels, un contrôle du pass sanitaire dans les salles de cinéma et de nombreux autres établissements (salles polyvalentes, cirques, musées, bibliothèques etc.).

Puisque le décret paru ce jour (mardi 20 juillet 2021) rend obligatoire le pass sanitaire à partir de 50 spectateurs (soit pour 50 spectateurs et plus), un cinéma peut donc organiser des séances limitées à 49 personnes sans pass sanitaire et des séances à 50 spectateurs et plus avec pass sanitaire.

C'est l'option que nous choisissons à l'Ecran, au moins durant la période estivale, de vous accueillir avec 49 spectateurs par salle sans obligation de contrôle du pass.

Les seules séances qui nécessiteront de contrôler le pass sanitaire sont celles qui accueilleront également les enfants des centres de loisirs de Saint-Denis, il y en a 9, les voici :

MERCREDI 21 JUILLET 21 à 14h PIERRE LAPIN 2
VENDREDI 23 JUILLET 21 à 14h - PIERRE LAPIN 2
MARDI 27 JUILLET 21 à 14h - PIERRE LAPIN 2
MERCREDI 28 JUILLET 21 à 14h - JUNGLE CRUISE
MARDI 3 AOUT 21 à 14h - JUNGLE CRUISE
VENDREDI 6 AOUT 14h - JUNGLE CRUISE
MARDI 17 AOUT 21 à 14h - MA MERE EST UN GORILLE
MERCREDI 18 AOUT à 14h - AYA ET LA SORCIERE
MARDI 24 AOUT à 14h - AYA ET LA SORCIERE

**Le port du masque reste obligatoire dans le cinéma
(salle comme espace commun).**